

le Pass mobilité

Demande de remboursement

Prise en charge financière à 100 % par la Ville de Colomiers des tickets 10 déplacements ou des abonnements mensuels **pour les personnes en invalidité de 50 à 79 %.**



Cochez la/les case(s) correspondant à votre demande	Titre de transport ⁽⁴⁾	Conditions de revenus ⁽³⁾	Montant payé à Tisséo ⁽¹⁾	Montant pris en charge par la Ville ⁽¹⁾
	Carte Pastel seule ⁽²⁾	-	8 €	8 €
	Ticket 10 déplacements	< 1 231 € nets mensuels	4,40 €	4,40 € / mois
	Abonnement 31 jours		10,80 €	10,80 € / mois
	Ticket 10 déplacements	> 1 231 € nets mensuels	6,50 €	6,50 € / mois
	Abonnement 31 jours		16,20 €	16,20 € / mois

(1) Tarifs Tisséo et aides de la Ville de Colomiers en vigueur pour les abonnements achetés à compter du 3 juillet 2017.

(2) La Carte Pastel est valable à vie. Elle est uniquement remboursée par la Ville de Colomiers lors de la première demande. Tout renouvellement ne sera pas remboursé par la Ville de Colomiers.

(3) Les personnes dont le revenu est inférieur à 903 € nets/mois bénéficient de la gratuité totale par Tisséo.

(4) Dans le cadre du Pass mobilité seniors, la Ville prend en charge les tickets 10 déplacements (un par mois) et les abonnements 31 jours. En revanche, les abonnements annuels ne sont pas remboursés par la Ville de Colomiers.

Pièces à fournir

- ➔ Carte Pastel du bénéficiaire n°
- ➔ Copie du dernier avis de taxe d'habitation justifiant la domiciliation **ou** copie de bail de location/titre de propriété + facture pour les **nouveaux Columérin(e)s** **ou** attestation de résidence sur la ville de Colomiers délivrée par les centres d'hébergement columérins ou par leurs employeurs pour les **personnes en situation de handicap**
- ➔ Copie du dernier avis d'imposition sur les revenus
- ➔ Justificatifs originaux d'achat des titres suivants :
 - Carte Pastel (1^{ère} demande)
 - Ticket 10 déplacements
 - Abonnement 31 jours
- ➔ RIB pour remboursement par virement

Bénéficiaire

Nom Prénom

Adresse

.....

Téléphone

E-mail

Né-e le